

Arrêté anti-glyphosate : la Ville de Fresnes fait appel

Le 4 février 2020

Le 5 février s'ouvrira l'audience en appel des décisions du Tribunal administratif de Melun qui a suspendu les arrêtés interdisant l'usage de pesticides pris par la Ville ainsi que plusieurs communes du Val-de-Marne.

Des délégations de maires d'élu.e.s de Fresnes, Cachan, d'Arcueil, Alfortville, Chevilly-Larue et Vitry-sur-Seine, accompagné.e.s d'habitant.e.s et soutenu.e.s par des parlementaires, se rendront à la Cour administrative d'appel de Paris (68 rue François Miron) mercredi 5 février à 14 heures.

À l'issue de l'audience, ils s'exprimeront publiquement sur la nécessité de rétablir l'application de ces arrêtés fondés sur le principe de précaution visant à protéger tant la santé des habitant.e.s que la biodiversité et comblant une carence de l'Etat en la matière.

Marie Chavanon
Maire de Fresnes

Michel Gerchinovitz
Maire d'Alfortville

Christian Métairie
Maire d'Arcueil

Hélène de Comarmond
Maire de Cachan

Stéphanie Daumain
Maire de Chevilly-la-Rue

Jean-Claude Kennedy
Maire de Vitry-sur-Seine